

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur

Secrétaire : M. Jean-Luc BERGEROT, Proviseur Adjoint

Membres présents : 20

Membres excusés : 8

- Représentants de la commune de Dole : Mme BRUAND Colette, M.GENESTIER Philippe, M. GATINAUT
- M. Franck David, personnalité qualifiée
- Mme PALLAVISINI, représentante ATOS
- Messieurs PLANCON, ROUSTEAU et PUFFENEY, représentants des élèves

M. Schwalm, Proviseur, constate que 20 membres du CA sont présents et que le quorum est atteint. Il déclare le conseil d'administration ouvert à 18h 10.

1) Approbation du compte rendu du CA du 2 juillet 2013.

Le compte rendu du CA du 2 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. Schwalm, proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA qui est adopté à l'unanimité.

3) Organisation de l'action éducatrice

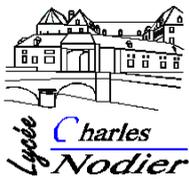
a. Bilan de l'exercice incendie du jeudi 3 octobre 2013

Le premier exercice d'évacuation de l'internat a eu lieu le 3 octobre 2013 à 6 h 15 du matin ; un deuxième exercice est prévu sur un autre horaire (23 h / minuit) Le dispositif a bien fonctionné : tous les élèves ont été évacués en 5 min. Un appel a été effectué par un assistant d'éducation. Un petit problème d'éclairage a été constaté en bas de l'escalier.

M. Schwalm, proviseur, exprime cependant son étonnement et son inquiétude quant à l'absence d'un membre de l'encadrement de l'intendance. Cette présence lui semble indispensable au vu des enjeux de sécurité des élèves liés à cet exercice.

b. Mise en place de la commission de suivi des travaux

M. Schwalm, proviseur, fait état de la venue de M. Raguin, Directeur de la gestion du patrimoine et Mme Laroche, vice-présidente du Conseil Régional suite à la visite des locaux par les membres du C.A le 11 septembre 2013.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Il a été constaté de réels défauts d'entretien des bâtiments qui pénalisent les élèves et les conditions de travail des personnels. Ce sont des problèmes lourds et anciens qui nécessitent maintenant une intervention autre que de simples travaux de maintenance. Les représentants du Conseil régional ont été surpris par l'ampleur des travaux à réaliser mais se déclarent prêts à accompagner le lycée pour une remise à niveau.

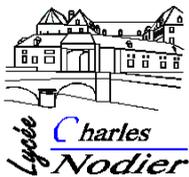
M. Schwalm, proviseur, présente les mesures d'urgence qui seront mises en place pour palier à ces carences :

- Refonte du dispositif d'intervention : un registre des travaux sera ouvert auprès du Secrétariat de Direction. Le retour d'une fiche attestera de la fin de la réalisation des travaux. Ce registre permettra d'avoir un réel état du volume des travaux et du temps d'action.
- Mise en place d'une commission de suivi des travaux qui hiérarchisera les demandes et constatera la réalisation de ceux-ci. Elle se réunira toutes les six semaines.
- Prise en charge directe par la région des travaux d'urgence : remise aux normes électriques et rafraichissement du 3° étage du bâtiment des Dames d'Ounans (M. Bergerot, proviseur adjoint sera chargé d'établir un planning afin que les cours ne soient pas perturbés) ; peintures des vestiaires du gymnase ; réfection du laboratoire de chimie.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, rappelle que des difficultés matérielles ont été signalées au Conseil d'Administration depuis un certain temps et à plusieurs reprises. Elle souligne que, s'il y a des enjeux de sécurité, il n'y a pas de délai d'attente et que le Conseil régional intervient immédiatement à condition que les problèmes lui aient été signalés.

Dans le cas présent, nous sommes devant des difficultés structurelles dues à un manque d'entretien courant depuis des années. Pourtant, l'établissement a à sa disposition 3 agents et une équipe mobile dont la vocation est d'effectuer ces travaux. On ne peut que constater le résultat d'un dysfonctionnement récurrent.

Mme Laroche, rappelle aussi que la région intervient dans le lycée sur les gros travaux. Ainsi, ont été investis, pour le bâtiment « Charité », 650 000 € pour le chauffage et l'eau chaude, 100 000 € pour les eaux usées, 70 000 € pour les eaux pluviales et 50 000 € pour la fibre optique. Par contre, elle indique que le rafraichissement des salles de classe relève de l'entretien courant de l'occupant, même si, dans le cas présent, le Conseil Régional accompagnera l'établissement au vu de l'ampleur des travaux.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Un représentant des élèves de BTS fait état de problèmes dans l'internat : Joints de lavabo défectueux, télévision non reliée à la parabole, fuite d'eau dans le plafond.

M. Bailliez, Gestionnaire Agent comptable, répond que la société France Antenne Service a été contactée pour réparer la parabole et que la société Puget doit intervenir dans les semaines qui viennent pour régler ce problème de fuite et nettoyer les chéneaux comme tous les 2 ans.

M. Creuze, représentant des parents d'élèves, exprime son inquiétude devant l'état de l'établissement et se réjouit du sérieux de la prise en compte de ces difficultés par l'administration du lycée et par le Conseil régional.

M. Lebrun, représentant des enseignants, s'étonne de l'information donnée par M. Bailliez au sujet du nettoyage des chéneaux. Il n'a pas le souvenir que cela ait été fait aussi régulièrement.

M. Corrotte, représentant des enseignants, demande une suspension de séance pour échanger de ces problèmes d'entretien des locaux avec les différents membres élus du C.A.

Suspension de séance de 18 h 45 à 19 h 00

M. Corrotte, représentant des enseignants, présente une motion. (Voir document en annexe)

M. Schwalm, proviseur, propose cette motion au vote.

**La motion est adoptée par 19 votes pour.
(Acte administratif -1/2013-2014)**

M. Bailliez, agent comptable, fait remarquer que les membres de droit ne sont pas supposés voter les motions.

M. Schwalm, proviseur, répond que c'est exact mais que rien ne les empêche de s'exprimer dès lors que la motion ne concerne pas la politique éducative, mais bien les conditions matérielles de fonctionnement.

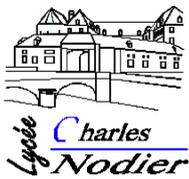
Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, demande à ce que Mme la présidente du C.R soit destinataire d'une copie de cette motion.

c. Présentation du protocole de remplacement pour l'année 2013 2014

M. Schwalm, proviseur, présente le protocole de remplacement pour l'année 2013 2014.

M. Corrotte, ne comprend pas la remarque faite sur les 5 HS maximum.

M. Schwalm, proviseur, répond que cette disposition existe pour protéger les enseignants auxquels on ne peut demander d'être volontaire pour effectuer un remplacement supérieur à 5 h supplémentaires par semaine.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Mme Accadbled, représentante des enseignants, souligne la difficulté à faire surveiller un devoir par des assistants d'éducation sur les créneaux 11h/12h et 13 h/14h du fait de leur charge de travail à la restauration scolaire.

M. Schwalm, proviseur, répond que, bien entendu, ce protocole s'applique « dans la mesure du possible ».

M. Creuze, représentant des parents d'élèves, trouve regrettable que Rectorat ne prévoit aucun remplacement pour une absence de moins de deux semaines.

M. Péchard, représentant des parents d'élèves, demande à ce que les parents soient informés des remplacements.

Mme Accadbled, représentante des enseignants, demande à ce que les besoins en remplacement soit affichés en salle des professeurs.

M. Corrotte, représentant des enseignants, rappelle que les enseignants remplaçants doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions et avoir le temps de préparer correctement leur cours pour le bénéfice des élèves.

d. Délégation de signature pour les sanctions de moins de huit jours

M. Schwalm, proviseur, présente la délégation de signature au proviseur adjoint pour les sanctions de moins de 8 jours.

Soumise au vote. Adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -2/2013-2014)

e. Programme des actions du CESC

M. Schwalm, proviseur, présente le programme des actions du CESC (voir document en annexe). 7 thèmes ont été retenus : l'éducation à la sexualité, la citoyenneté, la prévention des conduites à risque, le harcèlement et la prévention de la violence, les enjeux d'internet, la relaxation (sophrologie) ainsi que l'environnement et le développement durable. D'autres actions peuvent se rajouter en fonction des opportunités.

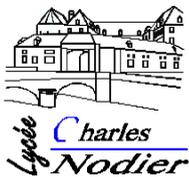
Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, demande si l'établissement est toujours dans le dispositif Agenda 21.

Mme Couturier, CPE, répond positivement mais rajoute « sur le papier seulement ».

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, constate l'essoufflement du dispositif dans de nombreux établissements et annonce que de nouvelles modalités seront mise en place pour 2014/2015.

Le programme du CESC est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

(Acte administratif -3/2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 5

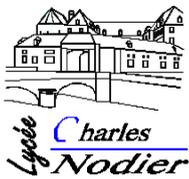
PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

f. Validation des projets culturels.

- Mme Lyet et Mme Hilaire veulent participer à l'opération « lycéens au spectacle vivant » avec les 2°3.
- Mme Lyet compte inscrire des élèves volontaires de 2°4 à 3 spectacles de Scène du Jura en dehors des heures scolaires (Coût par famille 24 €)
- M. Guerinet ira rencontrer des enseignants-chercheurs de physique à l'Université de Besançon le 15 janvier avec des élèves volontaires de T°S (déplacement pris en charge par l'établissement)
- Mme Gatto souhaite faire participer les élèves de 1° et T° Arts plastiques Fac et Spé à un « Apéri-musée » au musée des Beaux arts de Dole le 22 janvier 2014.
- Mme Gatto veut réaliser un film avec les 1° Arts plastiques Fac dans le cadre du mois du film documentaire de la Médiathèque de Dole.
- Mme Gatto veut réaliser un film (Adaptation du Chat Botté) avec les 2° Arts Visuels en partenariat avec ma MJC de Dole
- Mme Gatto emmènera les T° Arts plastiques Spé au musée d'Ornans pour visiter le musée Courbet le 18 novembre 2013.
- Mme Pierolt prépare un échange avec un lycée autrichien en dehors des dates prévues pour les voyages pour s'adapter aux contraintes des vacances scolaires autrichiennes. Il concerne les élèves de 2°3 euro allemand. Nos élèves partiront du 29 novembre au 6 décembre 2013. Le coût par famille est 340 €.
- Mme Lyet et Mme Maury vont emmener les élèves de seconde°3/5/6 à « Littérature de Société aux Salines d'Arc et Senans » le 17 décembre 2013
- Les délégués d'élèves se rendront au lycée Duhamel le 11 octobre 2013 pour assister à une conférence du proviseur Vie Scolaire du Rectorat sur l'engagement.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Mme Laroche, représentante du Conseil régional, informe les membres du C.A que le Conseil Général envisage de modifier le fonctionnement du FRAPIL pour l'année 2014. Les EPLE recevraient une enveloppe globale qu'ils gèreraient eux-mêmes.

L'ensemble des sorties culturelles est soumis au vote et adopté à l'unanimité

(Acte administratif -4/2013-2014)

- g. Validation d'un projet de rencontres entre élèves de terminale et anciens élèves avec remise des diplômes du baccalauréat.

M. Lebrun, représentant des enseignants, présente le projet. Il y a 3 ans, un ancien élève, Thomas Pisard, a créé une association d'anciens élèves du lycée Nodier. En association avec l'établissement, il souhaiterait organiser une rencontre entre les élèves actuels de Terminales et des étudiants issus de l'établissement, toutes filières confondues. Le vendredi après-midi avant les vacances de Noël pourrait être banalisé afin de permettre cette rencontre. Les professeurs principaux seront sollicités pour connaître les attentes des élèves de terminales.

Mme Buthod Garçon salue cette excellente initiative qui permettrait aux terminales d'échanger avec des étudiants proches d'eux.

M. Lebrun, représentant des enseignants, indique que cette initiative s'inscrit en complémentarité avec Sup Info.

M. Schwalm, proviseur, compte aussi inviter les élèves ayant obtenu le baccalauréat pour une cérémonie conviviale de remise de diplôme, coordonnée ou pas avec la rencontre. Ces projets sont encore à affiner.

Ces projets sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

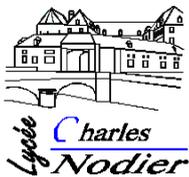
(Acte administratif -5/2013-2014)

- h. Validation d'un projet concernant la célébration du cinquantenaire des relations Franco-Chinoises.

M. Schwalm, proviseur, présente une demande de labellisation du lycée dans le cadre du cinquantenaire des relations franco-chinoises pour l'année 2014. Cela se traduira par des manifestations diverses et facilitera les demandes de subventions pour le voyage en Chine.

Le projet est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

(Acte administratif -6/2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

4) Fonctionnement matériel et financier

a. DBM pour vote.

M. Bailliez, agent comptable, présente un tableau général des prélèvements sur fonds de réserve. Il rappelle qu'il n'y a maintenant plus qu'un seul fonds de réserve et que le tableau n'est présenté qu'à titre indicatif pour une meilleure lecture. Il fait remarquer qu'il n'a pas le recul nécessaire pour avoir une estimation précise du coût du chauffage urbain.

M. Laroche, représentante du Conseil Régional, indique que le passage au chauffage urbain a pour objectif une maîtrise des coûts sur 5 ans. Il existe cependant une difficulté spécifique sur le lycée Nodier au niveau de l'isolation des locaux, c'est un travail à long terme dans lequel la Région est engagée.

Mme Barata, représentante des enseignants, s'étonne du montant de l'abonnement au chauffage urbain.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, répond que se sont des montants en adéquation avec la taille du lycée Nodier et que l'abonnement comprend un forfait de consommation de base qui justifie aussi le prix.

La DBM est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

(Acte administratif -7/2013-2014)

M. Bailliez, agent comptable, demande si une demande de dotation complémentaire est toujours possible.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, répond que le lycée peut toujours faire une demande et que celle-ci sera étudiée en fonction des fonds de réserve de l'établissement.

b. Validation de la charte informatique.

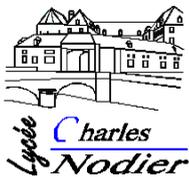
M. Schwalm, proviseur, présente la charte informatique du lycée.

La charte informatique est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -8/2013-2014)

c. Déclaration CNIL pour la mise en œuvre d'un fichier pronote.

M. Schwalm, proviseur, présente la demande d'avis pour l'utilisation du télé service (accès internet pour les parents) car pronote est un logiciel privé et il est donc obligatoire de faire une déclaration préalable pour garantir la sécurité des données stockées. Cette déclaration sera publiée sur le site du lycée.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 8

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

La déclaration CNIL est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -9/2013-2014)

5) Contrats, conventions et marchés

a. Convention de logement.

M. Schwalm, proviseur, présente une convention de logement (chambre BTS) à M. Jeanney, agent Région, en échange d'une disponibilité de nuit en cas d'alarme.

M. Bergerot, proviseur adjoint, fait remarquer qu'actuellement le personnel de permanence n'a aucun moyen de joindre M. Jeanney en cas d'alarme. Il serait donc souhaitable d'équiper sa chambre d'un téléphone interne.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, s'étonne qu'un agent de la région soit logé sans contrepartie et demande à ce que l'établissement prenne contact avec les ressources humaines du Conseil Régional.

La convention de logement est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -10/2013-2014)

b. Convention avec le FSE et l'UNSS.

M. Schwalm, proviseur, présente une convention pour l'utilisation des locaux et des équipements avec le FSE et l'UNSS.

La convention avec le FSE et l'UNSS est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

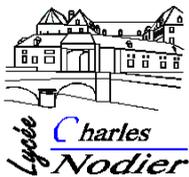
(Acte administratif -11/2013-2014)

c. Convention pour les mini stages élèves.

M. Schwalm, proviseur, présente une convention pour les mini stages élèves.

La convention est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -12/2013-2014)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 9

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

d. Convention pour les stages avec le lycée Prévert.

M. Schwalm, proviseur, présente une convention pour l'accueil de stagiaires venant du lycée Prévert.

La convention est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -13/2013-2014)

e. Conventions pour la mise disposition d'élèves de BTS sur divers salons.

M. Schwalm, proviseur, présente les conventions pour la mise disposition d'élèves de BTS sur divers salons.

Les conventions sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

(Acte administratif -14/2013-2014)

f. Convention quadripartite concernant le BTS.

M. Schwalm, proviseur, présente une convention quadripartite (Pays Dolois, Dole, Grand Dole et Lycée Nodier(BTS))

La convention est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

(Acte administratif -15/2013-2014)

g. Convention avec Technivap.

M. Schwalm, proviseur, présente la convention avec l'entreprise Tevhnivap qui dégraisse les hottes aspirantes des cuisines du lycée.

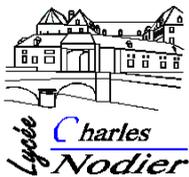
6) Questions diverses.

a. Combien de classes ont 90 min de pause à midi ? (Question de la FCPE).

M. Schwalm, proviseur, présente un tableau récapitulatif par classe et indique qu'il serait plus pertinent d'observer la pause méridienne de chaque élève. Un calcul sera ainsi fait pour le prochain C.A.

Mme Mazzoleni, représentante des agents techniques, informe le CA des difficultés de gestion des flux au niveau de la plonge de la restauration scolaire.

M. Bergerot, proviseur adjoint, répond que le fait qu'il y ait 2 files d'entrée au self et une seule sortie pour la plonge entraîne automatiquement des difficultés. D'autre part, il a été organisé une sortie de cours échelonnée



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 10

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
07/10/2013

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

(11h/11h30/12h/12h30) afin que les élèves attendent moins dans la cour. Cette organisation fait qu'il y a maintenant un flux continu sans interruption.

M. Creuze, représentant des parents d'élèves, informe que la FCPE sera attentive à ce que les élèves aient 90 minutes de pause méridienne, élément indispensable pour être dans de bonnes conditions d'enseignement.

La séance a été levée à 21h15.

Le Président : Monsieur Frédéric SCHWALM, Proviseur

Le Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Luc BERGEROT, Proviseur Adjoint